



ASPG
ASSOCIATION SUISSE DES PILOTES DE GLACIER

SGPV
SCHWEIZERISCHE GLETSCHERPILOTEN VEREINIGUNG

Bilan de l'activité 2006

Réorganisation de l'Association Suisse des Pilotes de Glaciers.

Au vu des grandes tâches prévues pour 2006, il s'est agi de repourvoir le comité de ses sept membres prévus selon les statuts, lors de l'assemblée générale du 31 mars à Sion. La représentation des différentes parties linguistiques de la Suisse a été respectée. Bruno Bagnoud a été réélu président pour une législature. Le travail du comité a pu être réparti sur différentes épaules ce qui a déchargé quelque peu, la fonction dominante du secrétaire. La première démarche administrative a été de confier l'encaissement des cotisations de l'ASPG par l'AéCS, qui nous fait dorénavant ce travail pratiquement sans frais, ce qui décharge considérablement le comité de cette tâche administrative récurrente. La collaboration est hautement professionnelle et fonctionne à merveille. Grâce à la base de données de l'association faitière Suisse, nous avons retrouvé la trace de certains membres. Malheureusement, un membre du comité Romand, a démissionné pour des raisons professionnelles, ce qui n'a pas eu de conséquences sur les tâches à accomplir. Il y a donc un siège Romand à repourvoir. Grâce à l'utilisation de moyens de communications modernes, le comité ne s'est réuni que deux fois. Tous les documents sont électroniquement enregistrés et disponibles pour les membres du comité sur un site internet protégé. Je souligne que cette collection s'est accumulée de manière explosive au courant 2006 à environ 100 documents avec plus de 1000 pages.

Réévaluation des Places d'Atterrissages en Montagne. (PAM)

A la fin de l'année 2005, l'OFAC a réouvert la procédure en attente de réévaluation des PAM (dans le cadre du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aeronautique ou PSIA). A côté du groupe d'experts interne OFAC sous la direction de Urs Ziegler de la section environnement, un groupe élargi de consultants représentent les cercles directement concernés. A côté de l'association hélicoptère SHA, l'ASPG a honorablement défendu, en étroite collaboration avec l'AéCS, les intérêts des utilisateurs de ces places. A l'issue de deux auditions du premier semestre 2006, un projet a été établi, fixant les règles à appliquer lors de la réévaluation des PAM dans le cadre PSIA. En peu de temps, l'ASPG a du intervenir à plusieurs reprises auprès de l'OFAC concernant certaines mesures à adopter, ce qui a demandé des membres concernés de l'engagement considérable.

Nous avons notamment pu empêcher le projet de fermeture de deux places mixte hélico/avions de la région de Zermatt contre l'ouverture de la place de l'hôtel Trift, utilisable par les hélicos seuls. En résumé, ce projet est actuellement équilibré et répond aux intérêts de l'aviation de montagne privée ou commerciale. Un léger durcissement du texte a été appliqué au texte par l'OFAC au début 2007 suite à une consultation des cantons et afin de répondre aux doutes du canton de Berne qui dans son concept d'aménagement du territoire stipule une utilisation la plus retenue possible des PAM. Concrètement on peut lire dorénavant dans le texte : « en dernier ressort une PAM peut être fermée sans autre forme de remplacement ». Lors d'une nouvelle séance en mars 2007, l'OFAC nous a présenté la suite de la procédure de consultation. Les PAM seront divisées en cinq régions, qui seront analysées individuellement afin de procéder à d'éventuelles compensations à l'intérieur même de ces régions. Les débats devraient selon l'OFAC se passer au sein de petits groupes de spécialistes. En tant qu'utilisateur, nous pourrions déléguer deux représentants (1 hélico/ 1 avion). L'OFAC compte que seul deux régions pourront être traitées à la fois, ce pour des raisons d'effectifs et qui représente un laps de temps de plusieurs années pour la réalisation finale du projet. Avant le début des négociations de détails, le travail d'étude Hintermann&Weber devra être consulté et corrigé par les cantons concernés. Ceci parce que l'ASPG a dénoncé à plusieurs endroits des argumentations et annotations fondamentalement fausses.

Mis à part le travail direct dans les groupes de travail OFAC, les membres du comité de l'ASPG se sont aussi engagés auprès du réseau privé de connaissances politiques afin d'influencer les avis sur les PAM à l'intérieur des régions alpines. Notre plus grand succès : l'ASPG a réussi à obtenir de manière officielle et écrite d'un canton qui en l'an 2000 avait fait la demande de radiation pure et simple de ses PAM, une décision pour le maintien de ses PAM sauf une, afin de garantir la formation des pilotes de montagne pour l'avenir. A côté, nos efforts d'informations nous ont apportés des déclarations positives de la part de divers cantons, communes et office du tourisme. Le canton du Valais, qui possède le plus de PAM, s'est particulièrement distingué à l'OFAC avec un feu d'artifice de prises de position en faveur des PAM.

Relations auprès de la Fédération Suisse de Vol a Moteur FSVM et AéroClub de Suisse.

L'adhésion très discutée de l'ASPG à la FSVM s'est entre temps établie, malgré les différences spécifiques d'activité, et s'avère judicieuse. Nous avons trouvé un soutien concret immédiat non seulement auprès de la fédération mais aussi de l'AéCS et de leur président. C'est aussi grâce à cette adhésion que l'ASPG a pu prendre place, sans délai, aux séances de l'OFAC relatives aux PAM.

C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de la mise au budget de la FSVM de 5000.- attribué aux coûts éventuels lors de la défense des PAM par l'ASPG. Ceci démontre que notre activité bénéficie d'une haute considération de la part de notre fédération et nous les en remercions.

Manifestations

En 2006 ont eu lieu quelques belles et inoubliables rencontres. Particulièrement impressionnant, la rencontre de Schlappin Tal à la mémoire du pionnier Otto Kreuzender, qui a été rapporté sur la télévision Suisse de manière très positive. Ici comme à la rencontre au restaurant Baschi dans la vallée de Conche, la personne responsable de l'OFAC a eu une oreille sensible à nos demandes d'autorisations d'atterrissages en campagne. Par ailleurs, a eu lieu et comme chaque année, la soirée à la cabane Planura, un bivouac à la Kander, et une rencontre internationale à la Croix de Cœur.

Un événement important à rapporter dans le calendrier annuel, la rencontre de l'EMP, European Mountain Pilots qui a eu lieu l'an passé à Mauterndorf en Autriche. Deux membres du comité ASPG ont fièrement représenté nos couleurs, habillés en costume traditionnel Suisse représentant diverses régions et accompagnés de quelques autres membres ASPG.

Au début de cette année, l'ASPG a, en collaboration avec l'école de pilotage de Hausen am Albis, organisé et financé un camp de survie. Trois membres (seulement) y ont participé. Il y a 10 jours, a eu lieu à nouveau la soirée à la cabane Planura : 9 avions et 19 participants/tes ont trouvés leur chemin.

Soucis et espoirs

Les soucis se présentent comme partout dans l'assurance de la relève. Etonnamment, la demande de formation MOU n'est pas en diminution, cependant on voit dans les possibilités d'écolage certaines restrictions. Ces restrictions sont liées à divers facteurs comme la diminution du parc avion montagne disponible, mais également de la météo respectivement du climat /état des glaciers qui diminue le nombre de jours compatibles à notre activité comparativement aux conditions du passé. Une restriction supplémentaire est la disponibilité des moniteurs MOU, qui diminue autant que l'OFAC a imposé des conditions d'inscription au cours de moniteurs disproportionnées, de notre point de vue. L'ASPG s'est donné pour but d'interrompre cette tendance et a contacté l'OFAC pour que la qualification d'instructeur MOU ne soit plus sujette au CRI.

De manière réjouissante nous constatons un 10% d'augmentation d'effectifs des membres de l'ASPG ce que nous interprétons comme une preuve claire de confiance envers le comité en charge.

Enfin et pour conclure, nous croyons en l'avenir de notre activité. L'aviation de glaciers fait partie de l'aéronautique Suisse. Elle est à nos yeux, une tradition culturelle que nous devons garder. Elle est la racine et l'initiatrice de chaque sauvetage aérien tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en Suisse et autour du monde. Pratiquer cette activité comporte certes une part de nostalgie, cependant elle reste une discipline aéronautique qui comme aucune autre développe la maîtrise aéronautique ainsi que la discipline individuelle. Même que peu de pilotes l'exercent, la connaissance et la maîtrise de ces quelques pilotes se reflète dans la grande communauté aéronautique ou à nouveau, la technique et la sécurité de l'activité aéronautique en montagne peut être promue.

Pour le comité de l'ASPG
Hans Fuchs

Traduction de Cédric Pasche